

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 59**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

---

**OBJET**

Domaine départemental de Marseilleveyre. Subvention pour mise en sécurité du  
sémaphore de Callelongue

---

**Direction de la Forêt et des Espaces Naturels  
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux  
04.13.31.64.85**

## PRESENTATION

Le Domaine Départemental de Marseilleveyre est situé aux portes de Marseille. Du Mont Rose à Luminy, il couvre une superficie d'environ 1 000 hectares, et est intégralement compris dans le Parc National des Calanques (PNC) créé par décret en 2012. Certaines enclaves du domaine, comme les Goudes ou le Sémaphore de Callelongue, appartiennent à d'autres propriétaires publics ou privés.

Dernièrement, le site du sémaphore de Callelongue a été mis en vente par le Ministère de la Défense. Situé sur un piton au cœur du massif des Calanques, ce site présente de nombreux avantages dans le cadre de la garderie d'un site naturel. Des négociations avec l'Etat ont eu lieu pour définir le propriétaire et/ou le gestionnaire le plus opportun de cet ensemble immobilier. Un consensus s'étant établi autour du PNC, l'Etat lui a cédé la propriété.

Or, l'ensemble des constructions est laissé à l'abandon. Aucune mise en sécurité ou en défend du site n'a été effectuée depuis sa désaffectation.

Dans un premier temps, et devant la nécessité de réaliser des travaux urgents de mise en sécurité et de sauvegarde des bâtiments, le PNC souhaite réaliser une première tranche de travaux comprenant :

- un nettoyage de l'intérieur du bâtiment,
- la fermeture de toutes les menuiseries disparues par la mise en place d'un barreaudage métallique vertical,
- la reprise des éléments de maçonnerie et de toiture présentant des risques,
- la démolition des éléments en partie détruits, ne présentant pas d'intérêt patrimonial,
- et la mise en sécurité de la plateforme autour des bâtiments.

La configuration du site et l'impossibilité d'accès mécanique par voie terrestre nécessitent un hélicoptage des matériels, matériaux et déchets de chantier.

La réalisation des travaux est subordonnée à l'obtention d'un permis de construire délivré par la Ville de Marseille, après avis de l'architecte des bâtiments de France au titre du site classé du Massif des Calanques.

Dans un deuxième temps, le Parc National mènera des travaux de réhabilitation nécessaires pour l'exploitation à plus long terme de ce bâtiment. En effet, cet édifice sera utilisé comme outil de surveillance du terrain. Cette seconde phase de travaux est prévue en 2017-2018, sous la maîtrise d'ouvrage du PNC.

Le PNC a donc sollicité le Département pour l'attribution d'une subvention pour réaliser les travaux, en premier lieu de mise en sécurité et ensuite de réhabilitation.

## OBJET :

Le présent rapport vise à proposer à l'assemblée délibérante l'attribution d'une subvention au profit du PNC pour la mise en sécurité et la réhabilitation du sémaphore de Callelongue, correspondant à la réalisation de l'ensemble des travaux.

Le plan de financement déposé par le Parc National des Calanques est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
1ere tranche Mise en sécurité	165 978,00	CD 13 1ere tranche	66 391,00
		Autofinancement PNC 1 <sup>re</sup> tranche	99 587,00
2eme tranche Réhabilitation	232 577,00	CD 13 2eme tranche	93 030,00
		Autofinancement PNC 2eme tranche	139 547,00
Total	398 555,00	Total des subventions demandées au CD 13	159 421,00
		Total de l'autofinancement	239 134,00

## PROPOSITIONS :

Au vu des éléments précités, je vous demande donc de bien vouloir :

- approuver le présent rapport ;
- autoriser Madame la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de financement et tout document afférent.

La dépense correspondante, soit 159 421,00 €, sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines Départementaux, aux Espaces Naturels, à la Chasse et à la Pêche, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL